

7 MARS 2016

DÉCISION DG n°2016-109 du
portant nomination à la commission des stupéfiants et des psychotropes auprès de l'Agence
nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1, R.5322-11 1° et R.5322-14 ;
- Vu** la délibération n°2015-11 du Conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 25 juin 2015 ;
- Vu** l'avis n°2015-05 du Conseil scientifique de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 24 juin 2015 ;
- Vu** la décision DG n°2016-103 du portant création d'une commission des stupéfiants et psychotropes à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres de la commission des stupéfiants et des psychotropes à compter du 7 mars 2016, pour une durée de trois ans renouvelable une fois :

M. AUTHIER (Nicolas)
Mme BONNET (Marie)
M. DE HARO (Luc)
M. DELILE (Jean-Michel)
Mme GREGOIRE (Muriel)
Mme LAPEYRE-MESTRE (Maryse)
Mme LASSALLE (Marie-Anne)
M. MALLARET (Michel)
M. MEGARBANE (Bruno)
Mme MICALLEF (Joëlle)
M. MOREAU (Cédric)
M. NGUYEN (André)
M. OLIVET (Fabrice)
M. PEYRAT (Dominique)

Article 2 : Le Directeur scientifique et de la stratégie européenne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le

7 MARS 2016

Dr Dominique MARTIN

Directeur général_{/1}